

NEWSLETTER

Dominique Orliac,
Députée du Lot



Septembre -
Octobre 2016



SOMMAIRE

SANTÉ.....p.2

*Colloque Maladies Rares
Question au Gouvernement*

AGRICULTURE.....p.3

*Nouvel arrêté relatif aux produits
phytosanitaires
CETA
Classement des zones défavorisées*

EDUCATION.....p.5

*Remise du livret citoyen aux élèves de
Lalbenque*

TRANSPORTS..... p.6

*Précisions quant à la ligne POLT, les trains de
nuit et le statut de la gare de Cahors*

ANCIENS COMBATTANTS.....p.6

DEVELOPPEMENT ET ECONOMIE RURALE.....p.7

*Dégustation des produits du Lot à l'Assemblée
Nationale
Inauguration de la Foire expo de Gourdon*

QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE

TRAVAIL LEGISLATIF.....p.8

*Projet de loi de financement de la sécurité
sociale pour 2017
Proposition de loi relative au défibrillateur
cardiaque
Propositions de loi constitutionnelle des
radicaux de gauche*

INTERVENTIONS.....p.10

*Questions au gouvernement
Questions écrites
Interventions en commission
Interventions en discussion générale*

QUELQUES NOUVELLES DE LA

CIRCONSCRIPTION.....p.11

COLLOQUE SUR LES MALADIES RARES

Le 4 octobre dernier, j'ai présidé un colloque organisé à l'Assemblée Nationale par Coopération Santé et portant sur les enjeux du troisième plan maladies rares.

Ce colloque, conclu par Madame Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a été l'occasion pour l'ensemble des participants : patients, famille de patients, associations de patients, professionnels de santé, industriels du médicament... de revenir sur les avancées obtenues par les deux plans précédents mais également de souligner l'importance et la nécessité d'une gouvernance interministérielle pour ce troisième plan. Ce colloque a aussi permis d'échanger avec Madame Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM Téléthon, sur l'opération téléthon à venir prochainement début décembre.



Conclusion du colloque avec Madame Geneviève Fioraso,

QUESTION AU GOUVERNEMENT SUR LA GOUVERNANCE DU TROISIEME PLAN MALADIES RARES

A la suite du colloque portant sur les enjeux du troisième plan maladies rares, j'ai interrogé Monsieur le Premier Ministre sur la gouvernance de ce troisième plan lors de la séance de questions au gouvernement du 28 octobre dernier.

A ce titre, j'ai rappelé que tous les acteurs concernés soulignent la nécessité d'une gouvernance interministérielle. De même, le Haut Conseil de Santé Publique et le Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ont fortement insisté, dans leurs rapports d'évaluation, sur l'enjeu essentiel de la transversalité et du pilotage, point faible majeur du plan en cours.

Madame la Ministre de la Santé a répondu que « le travail interministériel, transversal, que vous appelez de vos vœux est engagé et il se poursuivra »

NOUVEL ARRETE RELATIF A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

De nombreux acteurs agricoles, organisations professionnelles, agriculteurs et viticulteurs, m'ont interpellé au sujet du nouvel arrêté relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires en cours d'élaboration.

Je rejoins la nécessité d'encadrer l'usage de ces produits, au même titre que l'ensemble des professionnels. Cependant, à défaut de produits équivalents existants, une réglementation trop stricte risque d'avoir des effets inverses comme un non-respect de nouvelles règles trop complexes ou la création d'une concurrence déloyale avec les agriculteurs européens, au détriment de notre propre agriculture française.

Dès lors, j'ai interpellé par courrier Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur le danger que comportaient certaines dispositions du projet d'arrêté et sur la nécessité de retrouver l'équilibre de l'arrêté en date de 2006.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture a d'ailleurs confirmé les propos tenus par Monsieur le Premier Ministre en répondant à une question posée par les radicaux de gauche lors de la séance du 3 novembre en affirmant que l'équilibre de l'arrêté de 2006 serait assuré.

LETTRE CETA

L'accord économique et commercial global entre l'Union Européenne et le Canada (CETA) tend à lever les droits de douane entre l'Europe et le Canada.

L'accord nécessite la signature de tous les Etats membres pour entrer en vigueur. Néanmoins, la Commission européenne a proposé une application provisoire du CETA après approbation du Parlement européen.

Je ne suis pas favorable à cette application provisoire. En effet, je considère que ce texte doit être étudié et débattu à l'Assemblée Nationale afin de bien relever ses impacts et ses conséquences, notamment du point de vue agricole. Ce traité aura pour effet d'imposer des quotas d'exportation non soumis aux droits de douane. Ceux imposés au Canada seront donc relevés et cela pourrait mettre en difficulté les agriculteurs français.

C'est la raison pour laquelle j'ai adressé, en collaboration avec d'autres députés, un courrier à Monsieur le Président de la République afin qu'il s'oppose à l'entrée en vigueur provisoire du CETA.

CLASSEMENT DES ZONES DEFAVORISEES

Le vendredi 7 octobre, j'ai rencontré la FDSEA à ma permanence parlementaire en compagnie de Monsieur Jean-Claude Requier, sénateur du Lot, et j'ai également auditionné la FNSEA avec le groupe des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale, le mercredi 12 octobre.



Audition de la FNSEA par le groupe des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale

Lors de ces entretiens, ces derniers m'ont fait part des vives inquiétudes du monde agricole en ce qui concerne la révision du classement des zones défavorisées, révision ayant un impact sur le montant des aides perçues par les agriculteurs comme pour l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel.

La première carte issue de la réunion ministérielle du 22 septembre dernier entraîne l'exclusion du classement de 111 communes dans le département. Face à cette situation, les parlementaires ont décidé d'adresser un courrier à Monsieur le Ministre de l'Agriculture afin de le sensibiliser sur les anomalies des critères appliqués pour classer une commune en Zone Soumise aux Contraintes Naturelles.

En outre, j'ai également interpellé Monsieur le Ministre de l'Agriculture lors de la séance relative à la mission agriculture du Projet de loi de finances pour 2017 sur cette révision.

A ce titre, j'ai relevé les incohérences multiples dues notamment à l'application du critère de Production Brute Standard par hectare et par petite région agricole. La nécessité du maintien de la zone « Piémont » .

Dans le Lot, l'impact de cette révision se chiffre à hauteur de 9 millions d'euros par an. Pour les agricultrices et les agriculteurs, c'est souvent l'équivalent de leur revenu qui est menacé. C'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur le Ministre de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans le cadre de votre projet de révision.

N'ayant pas obtenu de réponse de la part du Ministre, je lui ai envoyé un nouveau courrier à la suite de mon intervention.

REMISE DU LIVRET CITOYEN AUX ELEVES DE LALBENQUE

Le lundi 5 septembre, la Rectrice de l'académie de Toulouse, Madame H l ne Bernard, l'Inspecteur d'academie du lot, Monsieur Guillaume Lecuire, le Secr taire G n ral de la Pr fecture du Lot, Monsieur Gilles Queneherv , le S nateur du Lot, Monsieur G rard Miquel, le Maire de Lalbenque, Monsieur Jacques Pouget, les conseillers municipaux et moi-m me nous sommes rendus   l' cole de la commune de Lalbenque afin de remettre aux  l ves le livret « Ensemble Citoyens ».



Ce livret, outil p dagogique remarquable, est une cr ation lotoise qui permet de transmettre aux  l ves du CP   la sixi me les valeurs r publicaines.

Nous pensons que devenir citoyen ne n cessitait pas d'apprentissage particulier. Or, on s'aper oit aujourd'hui que la notion de citoyennet  et tous les aspects qu'elle comporte manquent de pr cision et de d finition. Ce livret offre donc, par le biais d'une approche ludique, interactive et adapt e aux diff rents  ges, un moyen de sensibiliser les enfants au vivre-ensemble et aux principes r publicains.

TRANSPORTS

PRECISIONS QUANT A LA LIGNE POLT, LES TRAINS DE NUIT ET LE STATUT DE LA GARE DE CAHORS

A la suite d'articles et de communiqués sur la desserte ferroviaire du département, j'ai contacté le directeur des lignes intercity du centre sud afin de faire un point avec lui sur le dossier.

En ce qui concerne le statut de la gare de Cahors, celui-ci est resté inchangé. En effet, au 1^{er} octobre a eu lieu un changement managérial de l'équipe de la gare de Cahors mais non pas un changement de statut de la gare qui reste à ce jour une gare « Grandes Lignes ».

Pour ce qui est des trains de nuit, contrairement à ce qui avait été annoncé initialement, le train de nuit Paris/Toulouse/Cerbère va être maintenu et la ligne sera prolongée jusque Latour de Carol. Dès lors, les gares de Cahors, Gourdon et Souillac continueront à être desservies de nuit, avec peut être de légers changements d'horaires, jusqu'en septembre 2017. A compter de cette date, des perturbations seront à prévoir du fait de commencement de travaux de nuit sur cette ligne.

Enfin, en ce qui concerne la ligne POLT, à la suite de la mobilisation des élus, la SNCF a proposé au Gouvernement de renforcer la fréquence de la ligne POLT (Paris/Orléans/Limoges/Toulouse), circulant la journée, à compter de juillet 2017. Ce renforcement n'est à ce jour pas acté puisque nous attendons l'accord du Gouvernement.

ANCIENS COMBATTANTS

BUDGET 2017 DE LA MISSION ANCIENS COMBATTANTS

A l'occasion de l'examen en hémicycle à l'Assemblée Nationale de la mission Anciens Combattants du Projet de loi de finances pour 2017, j'ai souligné la stabilité du budget s'élevant à 2,45 milliards d'euros malgré le contexte budgétaire restreint ainsi que l'augmentation de 11% en un an de la retraite du combattant. Actuellement fixé à 674 euros, le montant annuel de la retraite du combattant s'élèvera à 702 euros dès le 1^{er} janvier 2017 pour atteindre plus de 750 euros fin 2017. De même, l'allocation de reconnaissance pour les anciens supplétifs et leurs conjoints survivants augmentera d'un montant de 100 euros, soit une revalorisation de 8%.

Quant aux mesures d'équité et de justice sociale comprises dans ce budget, telles que la suppression de la condition d'âge de 40 ans pour ouvrir le bénéfice du supplément « enfant à charge » au conjoint ou partenaire survivant d'un militaire blessé ou l'octroi de 1 million d'euros supplémentaire à l'ONAC afin de lui permettre de soutenir les ressortissants les plus démunis, leurs conjoints survivants et les victimes d'actes de terrorisme, elle sont satisfaisantes. Cependant, un engagement de la part du Ministre en ce qui concerne les disparités entre départements concernant le versement des aides complémentaires visant à remplacer l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants a été demandé.

Enfin, j'ai tenu à saluer la poursuite de la politique de mémoire avec un budget de plus de 22 millions d'euros ainsi que les différents axes de cette politique comme le monument en hommage aux militaires morts en Opération extérieure qui sera érigé à Paris car il rappelle que « la Nation n'oublie pas ceux dont le sacrifice ultime a témoigné de la valeur de leur engagement militaire et elle rappelle au public que la liberté dont il jouit n'existe que grâce à ceux qui sont prêts à donner leur vie pour sa défense ».

DEGUSTATION DE PRODUITS DU LOT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

En collaboration avec les organisateurs des marchés des producteurs du Lot, Monsieur Jacques Griffoul, Madame Josiane Jouclas et Monsieur Yves Robert, une dégustation des produits du Lot dans les salons de la questure de l'Assemblée Nationale a été organisée le mercredi 5 octobre afin de développer la marque « Marchés des Producteurs de Pays ».

L'objectif était d'assurer la promotion des produits du Lot auprès des nombreux invités puisqu'il est primordial de mettre en valeur les richesses de nos territoires ruraux et de promouvoir nos produits et nos savoir-faire locaux.



Des élus du Lot et les organisateurs des marchés des producteurs du Lot lors de la dégustation

INAUGURATION DE LA FOIRE EXPO DE GOURDON



Visite des stands en compagnie des élus lors de l'inauguration de la foire expo de Gourdon

TRAVAIL LEGISLATIF

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2017

Lors de la séance publique du mercredi 2 novembre, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 a été adopté à l'Assemblée Nationale. Je tiens à développer quelques points qui ont été abordés lors de l'examen de ce texte.



A la tribune dans l'Hémicycle lors de l'explication de vote sur le PLFSS 2017

Sur les retraites :

Dans le cadre de l'examen de ce texte, je me réjouis de l'adoption d'un amendement déposé par les radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale visant à étendre la réduction et l'exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) en augmentant les seuils. Ainsi, grâce à cet amendement, 290 000 ménages retraités vont bénéficier du taux nul de la CSG et 260 000 ménages vont bénéficier du taux réduit de la CSG. Cet amendement s'inscrit dans l'action des députés radicaux de gauche qui, après avoir réussi à exempter du report de la revalorisation des pensions les retraités vivant sous le seuil de pauvreté lors de la Réforme des retraites discutée à l'Assemblée nationale à l'automne 2013 ou encore à exempter du report de la revalorisation des pensions, en plus des bénéficiaires de l'ASPA, les retraités dont les pensions sont exonérées de la contribution sociales généralisée (CSG), réitère leur soutien pour les retraités percevant une petite retraite.

Sur le tabac :

Le projet de loi comporte deux articles concernant le tabac. Le premier, l'article 16, vise à créer une nouvelle taxe dont seront redevables les distributeurs de tabac. Cet article tend à taxer les entreprises de tabac ne payant pas d'impôts en France. Cependant, des entreprises de tabac, implantés en France et y acquittant déjà leurs impôts, vont être pénalisées fortement par cette disposition. De ce fait, j'ai déposé un amendement en commission et en séance en vue d'exonérer les PME/TPE françaises. L'amendement n'a pas été adopté mais le Gouvernement s'est engagé à étudier cette question dans le cadre de la deuxième lecture. En ce qui concerne l'article 17 de ce projet et l'augmentation de la taxe sur les produits de tabac à rouler, cette disposition a été adoptée malgré le dépôt d'un amendement de suppression.

Sur l'installation des jeunes médecins et la lutte contre les déserts médicaux :

Je me suis opposée à l'adoption d'un amendement visant à limiter l'installation des jeunes médecins dans les zones denses. Ces mesures ne doivent pas être coercitives mais incitatives et élaborées en collaboration avec les jeunes médecins. Je salue cependant la mise en place du contrat de Praticien Territorial Médical de Remplacement renforçant de fait la lutte contre les déserts médicaux en permettant aux médecins installés dans ces zones de laisser leurs patients entre les mains de ces médecins remplaçants.

Sur les métiers du bâtiment et de l'artisanat :

Le projet de loi initial prévoyait le plafonnement de l'aide à la création d'activité dans les bassins d'emploi à redynamiser et mettait sous conditions de ressources l'exonération totale des cotisations sociales accordées aux chômeurs et créateur d'entreprises (ACCRE). Malgré un amendement de suppression, ces dispositions ont été maintenues mais le seuil d'exonération de l'ACCRE a été augmenté, permettant ainsi à plus de professionnels de bénéficier de cette exonération.

Economie collaborative :

L'article 10 du projet de loi prévoyait que les particuliers louant des locaux d'habitation meublés ou exerçant une activité de location de biens meubles devaient s'acquitter de cotisations sociales en qualité de travailleurs indépendants.

Avec l'émergence du numérique, l'économie collaborative s'est développée. Il est vrai que ces activités doivent être encadrées mais cette disposition n'était pas aboutie et comportait des lacunes. De ce fait, j'ai soutenu l'amendement de suppression de cet article qui a d'ailleurs été adopté par l'Assemblée Nationale.

PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Le mercredi 5 octobre, la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale examinait la proposition de loi présentée par le député républicain Jean-Pierre Decool.

Ce texte visa notamment à développer l'installation de défibrillateur automatisé externe et à assurer une formation complète et pratique de ces appareils à tous les citoyens lors de la « Journée défense et citoyenneté ».

La fibrillation, trouble du rythme cardiaque pouvant conduire à une mort subite, est la cause de 50 mille décès en France chaque année. En l'absence d'une prise en charge dans les dix minutes, les chances de survie sans séquelles d'un malade sont quasi-nulles. Nous avons tous en tête l'image de jeunes sportifs qui, en plein course, en plein terrain, viennent à s'écrouler... Des décès qui peuvent être évités et ce, grâce au défibrillateur. Dès lors, plus les défibrillateurs seront nombreux dans les lieux publics et à forte fréquentation, plus le nombre de vies sauvées sera important. D'autant plus que depuis le décret n°2007-704 du 4 mai 2007, les personnes non médecins sont autorisées à utiliser ces appareils. C'est pourquoi il apparaît primordial d'étendre la diffusion de ces défibrillateurs, d'en généraliser la présence ainsi que d'en faciliter l'utilisation et c'est la raison pour laquelle j'ai voté pour l'adoption de ce texte.

PROPOSITIONS DE LOI CONSTITUTIONNELLE DEPOSEES PAR LE GROUPE DES RADICAUX DE GAUCHE A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le groupe des radicaux de gauche a déposé cinq propositions de loi constitutionnelle sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Parmi ces propositions de loi constitutionnelle figure une proposition visant à ce que le Président de la République s'adresse chaque année au Parlement réuni en Congrès pour faire un état de la Nation et donner les objectifs à venir afin de renforcer le contrôle parlementaire sur les actions de l'exécutif. De même, un autre texte vise à limiter le nombre de ministères dans chaque Gouvernement ou encore à renforcer le contrôle parlementaire sur les nominations faites par le Président de la République.

INTERVENTIONS



QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Le 25 octobre : Question posée au Premier Ministre sur la gouvernance du troisième plan Maladies Rares

QUESTIONS ECRITES

- Economie : Refus des assurances de souscrire un contrat d'assurance pourtant obligatoire pour le professionnel
- Agriculture : Régularisation des cotisations retraite pour les vétérinaires ayant œuvrés au titre de la prophylaxie
- Santé : Allongement des délais d'inscription pour le remboursement des dispositifs médicaux

INTERVENTIONS EN COMMISSION



- Proposition de loi relative au défibrillateur cardiaque
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017
- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission Egalité des territoires et logement
- Projet de loi de finances pour 2017 – Présentation de mon rapport sur les crédits du programme 177 : Hébergement d'urgence
- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission solidarité, insertion et égalité des chances

INTERVENTIONS EN DISCUSSION GENERALE

- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017
- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission Agriculture
- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission Anciens Combattants
- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission égalité des territoires et logement
- Projet de loi de finances pour 2017 – Mission travail et emploi



Vous pouvez retrouver l'ensemble de mes interventions sur mon site internet et mon compte twitter

Vous pouvez également demander les textes à ma permanence parlementaire

QUELQUES NOUVELLES DE LA CIRCONSCRIPTION



A Flottes pour l'inauguration du lavoir



A saint Caprais pour la fête de la châtaigne



Salon de la forêt à Duravel



Aux rencontres d'Antan à Montcléra



Opération « 1 000 mains à la pâte » à Varaire avec les communes de Limogne, Bach, Vaylats, Lalbenque, Escamps, Cremps, Laburgade, Flaujac-Pujols et Cieurac



Pour contacter Dominique ORLIAC :

Permanence parlementaire : 9 impasse Séguier – 46000 – CAHORS- Tél :05 65 35 01 08

Assemblée Nationale : Palais Bourbon – 75355 PARIS 07 SP – Tél : 01 40 63 69 75

Mail : orliacdominique@orange.fr

Site internet : www.dominiqueorliac.fr Compte Twitter : https://twitter.com/D_orliac